



Le Percepteur

A

S.E.M L'Ambassadeur du Cameroun
Brasilia- Brésil

Objet: Loi N°2015/019 du
21/12/2015 portant Loi des
Finances de La République du
Cameroun pour l'Exercice 2016.

De / - cad
Ben / Achas
20/4/16

Excellence,

Me référant à la Loi des Finances de La République du
Cameroun ci-dessus repris en objet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le
droit de timbre sur les passeport et autres documents en tenant
lieu est fixe ainsi qu'il suit:

1) Passeports nationaux

- délivrance, renouvellement et prorogation de passeport
ordinaires: **75.000F CFA** soit **140,00USD** au taux de
Chancellerie actuel de 1USD=550F CFA.

Le reste sans changement.

19 ABR 2016

p.j

- extrait Loi des Finances 2016.



[Signature]
ASOBO GABRIEL TABIFOR
Inspecteur Principal du Trésor
Hors Echelle